

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2009**
tenue sous la présidence de Mme M. SOBANEK

Présents :	Mmes	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
		C.	BISANTI	" "
	M.	L.	CHEVALLAY	Conseiller municipal
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		F.	FLORINETTI	" "
	Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
		B.	HUNKELER DYLA	" "
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
		C.	OTHENIN-GIRARD	" "
	MM.	F.	REVERDIN	Conseiller municipal
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		M.	F.	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
		M.	R.	Secrétaire général
Excusés :	M.	P-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
	Mme	A.-C.	IGLEHART-RIBAUX	Conseillère municipale
	MM.	R.	NAGGAR	Conseiller municipal
		F.	PERRIN	" "
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale

Public : 4 personnes

Procès-verbal : Mmes Karine MATUSIAK / Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2009 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Compagnie des sapeurs-pompiers 21 - nomination d'un premier-lieutenant : préavis;
 - 4.2 Acquisition d'un tracteur John Deere 2520 HST pour le service des Parcs et Promenades : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 96'000.--);
 - 4.3 Remplacement de la haie bordant le Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 66'000.--) -
- 5) Budget 2010 : présentation et remise du projet de budget -
- 6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 8) Naturalisations (*huis clos*).

* * * * *

La séance est ouverte à 20h.30 par Mme Sobanek, Présidente.

Préambule

" Mesdames, Messieurs,

Je déclare la séance ordinaire du Conseil municipal de Chêne-Bougeries ouverte.

C'est la première fois que je préside cette assemblée et je vous remercie à nouveau de la confiance que vous m'avez témoignée en me donnant cette charge. Je suis très honorée de la remplir, parce qu'il y a 33 ans je suis arrivée à Genève, ne parlant pas français et je n'avais aucun réseau d'amis ou de famille ici. Je suis heureuse de remplir aujourd'hui cette fonction dans la ville que j'aime et que j'habite. Je tâcherai de remplir au mieux cette mission et vous prie d'être indulgents pour des erreurs de débutants. Je veillerai au bon déroulement de nos débats.

J'ai le souhait qu'au cours de cette présidence on initie, avec des résultats palpables, des actions concrètes de l'agenda 21, notamment sous son angle social. J'aimerais également que dans la commission Finances et au Conseil municipal, on puisse se mettre d'accord sur les processus communaux, c'est-à-dire établir le processus de prise de décisions, et régler l'aller-retour entre commissions et Conseil municipal, afin qu'on ne puisse pas reprocher au Conseil ou dans les commissions que les citoyens ne sont pas informés comme il se doit. "

La Présidente annonce deux motions, l'une du parti Socialiste "Pour une politique d'achat qui respecte des critères équitables" et l'autre du groupe des Verts "Engageons le processus Chêne-Bougeries - Cité de l'Energie".

Elle excuse l'absence de Mmes Iglehart-Ribaux et Wyss, ainsi que de MM. Favarger, Naggar et Perrin.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2009

- Le procès-verbal est accepté par 15 voix pour et 4 abstentions.

2) Communications du Bureau

La Présidente

- annonce que le Club Sportif Chênois invite le Conseil municipal à un match de football (Deux cartes VIP sont à disposition pour ceux qui souhaitent s'y rendre);
- fait circuler une invitation de Suisse Energie à la Journée romande de l'énergie qui aura lieu à Onex le 29 septembre 2009.

La Présidente lit ensuite les courriers suivants reçus par le Bureau :

- lettre de remerciements de la Fondation Ensemble pour le versement de la subvention communale. Cette dernière a envoyé son rapport d'activité annuel;
- lettre de remerciements chaleureux de l'Association cantonale des musiques genevoises pour l'excellente organisation de la Fête cantonale de musique 2009, qui a eu lieu à Chêne-Bougeries. C'est l'une des rares fêtes populaires très réussies auxquelles le Conseil municipal a pu assister.

Puis, la Présidente donne lecture de trois courriers, à savoir :

- Courrier de Mme et M. Jacques Dubuis, domiciliés 50 chemin des Buclines, 1253 Vandoeuvres, relatif à l'enquête publique N° 1651 – Route Jean-Jacques Rigaud – Projet de plan localisé de quartier N° 29701-511.

Madame, Monsieur,

Suite à notre lettre du 16.12.2008 concernant l'enquête publique 1632 pour la création d'une zone de développement 4A à propos de laquelle nous vous remercions d'avoir prêté attention et donné réponse, et suite à la publication dans la FAO 890 du 15 mai 2009 concernant maintenant l'enquête publique 1651 pour le projet de plan localisé de quartier No 29701-511, à titre de tiers intéressés propriétaires de la parcelle et villa 2275 située sur la commune de Chêne-Bougeries à l'est du projet cité en référence, nous formulons les **observations** suivantes, présentées dans les délais légaux :

.../...

- 1.- La distance d'implantation du bloc H ($R \text{ inf} + R+2$) avec notre limite de propriété est fixée par la loi. Cette distance devra au minimum être respectée sans dérogation mais il faut tout faire dans les conditions de la mise au concours pour augmenter cette distance afin d'éviter l'effet obstacle de vue et de lumière.

Ce point important, que vous décrivez pour valoriser et soutenir le projet dans votre plaquette, est appliqué du côté Nord qui concerne les habitants de la commune de Vandoeuvres. Il devra avoir la même importance et même davantage du côté Est puisqu'il concerne des habitants de Chêne-Bougeries que vous représentez.

- 2.- Creusement et fouilles pour créer un garage souterrain et des canalisations eaux claires et eaux usées projetés à la limite de propriété :

Il faudra tenir compte des points suivants :

- 2.a Préserver les racines des 2 hêtres de notre propriété, à sauvegarder.
- 2.b Faire estimer et indemniser les éventuels dommages secondaires aux travaux (huissier avant-après).

- 3.- Garanties contre les vibrations, les odeurs, les nuisantes sonores et lumineuses.

- 3.a Pas d'entrée d'immeuble ni de garage à vélos ou locaux poubelles côté Est.
- 3.b Renoncer à créer une servitude de passage public à pieds et à vélos côté Est des bloc H et I, sauf si la distance d'implantation de l'immeuble est plus élevée de 5 m que celle prévue par la loi. Si non, la faire passer sur le côté Ouest. (S'il y a de la place pour un vélo, il y a de la place pour un vélo moteur ou une petite moto).
- 3.c Eviter les éclairages publics côté Est.
- 3.d Eviter à l'Est du bloc H d'éventuelles bouches d'aération.

4. La place de récréation et l'entrée de la garderie, si elle est prévue dans le bâtiment H soumis au concours, ne doivent pas se situer à l'Est.

5. Comme le projet comporte une collaboration entre un promoteur privé et la commune, nous demandons la mise en application du principe de la coordination imposée par les lois, ceci pour l'ensemble de la construction prévue par le PLQ. Il ne doit pas exister deux chantiers successifs.

6. Le PLQ comprend de nombreux arbres à planter, situés tout autour du périmètre sauf pour le bloc H. Certes il existe deux hêtres sur notre propriété, à conserver et pas dessinés (cf. point 2a), mais il faut aussi prévoir des plantations d'arbres supplémentaires à cet endroit, d'autant que c'est sur notre parcelle que l'impact du projet est le plus important.

7. Enfin, compte tenu de ce PLQ, nous demandons l'autorisation pour faire construire un mur antibruit (et anti-poussières) avec retour sud-est dès le début des travaux et pour faire transformer nos velux en chiens assis.

Nous vous remercions de bien vouloir donner à ces observations toute l'attention qu'elles méritent, de bien vouloir en tenir compte pour la mise au concours et nous vous prions de bien vouloir agréer nos meilleurs messages.

La Présidente indique que ce courrier a été traité par la commission Urbanisme.

- Courrier de Mme Corine Isoz Bonadei et M. Flavio Bonadei, domiciliés 6 rue de Chêne-Bougeries, relatif à la problématique du stationnement sur la commune de Chêne-Bougeries.

Madame, Monsieur,

Par la présente nous tenons à vous exprimer notre mécontentement. Il est de plus en plus difficile, pour ne pas dire impossible selon les jours et les heures, de trouver à se garer sur les places 15h encore disponibles devant la salle communale. Celle-ci sont en effet en grande partie occupées la semaine par des voitures à plaques de la Haute-Savoie, qui « ventousent » ainsi les rares places restantes pour les habitants du quartier.

Quand est-ce que la commune se décidera à mettre en place un système de macaron à l'année, payant, réservé aux communiers, qui ne peuvent plus se garer et en ont ras-le-bol de payer des amendes, alors qu'ils se sont rabattus en désespoir de cause sur la zone bleue ?

Pourquoi ne pas ouvrir aux communiers le parking situé à l'arrière de la salle communale, si il n'y a pas de manifestations prévues ?

Et le problème ne va pas aller en s'arrangeant, car une fois l'EMS de la Bessonnette en activité, où vont aller se stationner les employés, les visites... Il n'y a que 16 places de parking de prévues, on ne sait pas si il vaut mieux en rire ou en pleurer, tellement c'est inconséquent.

Sans parler des nuisances de bruits et pollution qui seront générées par tous ces futurs véhicules à moteur.

Nous estimons avoir déjà notre dose avec le trafic dans le Goulet (une personne par voiture le matin, le covoiturage, c'est pas pour demain chez nos amis savoyards...) et ne tenons pas à subir la même chose au chemin de la Bessonnette.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Présidente propose que ce courrier soit transmis, pour traitement, à la commission Mobilités-nature-environnement.

- Courrier de M. Hans Thurnherr, domicilié 4 place de l'Etrier, relatif aux déchets organiques.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La commune de Chêne-Bougeries organise, depuis un certain temps, le ramassage des déchets organiques tous les mardis matin et je la félicite de cette initiative.

Malheureusement, la possibilité d'un tri entre déchets organiques et autres ordures ménagères ne peut se faire systématiquement, car tous les immeubles situés sur la commune ne disposent pas de conteneurs prévus à cet effet. C'est par exemple le cas de mon immeuble, la tour de la Gradelle.

Je suis intervenu auprès de notre régie qui a refusé de placer un tel conteneur dans le local poubelles car, je cite « la configuration des locaux ne s'y prête malheureusement pas », ce qui, à mon avis, est totalement faux.

Comme nous pratiquons ce tri depuis quelque temps, nous nous sommes débrouillés pour trouver une autre solution pour évacuer ces déchets, mais elle est compliquée.

Constatant que le tri entre les déchets organiques et les autres ordures ménagères permet de diviser par trois ou quatre le poids de ces dernières, je demande aux autorités de la commune d'intervenir auprès des propriétaires et de les obliger, si nécessaire, de mettre à disposition des conteneurs pour les déchets organiques, comme cela est le cas en ville de Genève ou à Lausanne, par exemple.

La commune y trouverait par ailleurs aussi son compte car je pense que le ramassage des ordures ménagères pourrait alors être réduit de 3 à 2 fois par semaine, ce qui constituerait certainement une économie non négligeable.

En espérant que cette demande sera prise en considération par les autorités de la commune, je vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations les meilleures.

La Présidente indique que le Bureau a estimé que la meilleure solution était de faire examiner ce courrier par le service technique. En effet, ce dernier est en constante discussion et négociation avec les régies.

La Présidente prend note que les membres du Conseil municipal sont d'accord avec le traitement de ces courriers.

La Présidente fait ensuite circuler la liste de présences pour signature, ainsi qu'une liste d'inscription pour le Tir des municipalités chênoises, et une liste d'inscription pour les sorties des aînés des 1^{er} et 8 octobre 2009.

3) Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à M. Walpen, Maire.

M. Walpen informe

Personnel

Le Conseil administratif a décidé de nommer Mme Isabelle Caccia, procès-verbaliste et webmaster rédactionnelle, ainsi que Mme Sylvie Monnet, secrétaire, en qualité de fonctionnaires à titre définitif conformément à l'article 9 du statut du personnel.

Le Conseil administratif a engagé M. Donovan Schor en qualité d'intendant de la salle communale Jean-Jacques Gautier, ceci depuis le 2 août 2009.

Le Conseil administratif a également nommé, conformément à l'article cité du statut du personnel communal, Mme Carole Wolter Aumaître, secrétaire auprès du service technique, en tant que fonctionnaire à titre définitif.

Les résultats de la première étape du projet "Description de fonctions" ont été présentés à l'ensemble du personnel communal lors d'une séance survenue le 8 juillet 2009.

Service Etat civil

Par courrier daté 17 juin 2009, l'ACG nous informait qu'une partie importante des tâches assumées par l'Office cantonal de la population (OCP) incomberait désormais aux communes à partir du 1^{er} octobre 2009. Ces tâches de tenue du registre des habitants de la commune seront assumées par les collaboratrices de l'arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries – Voirons.

Dans ce contexte, il devenait urgent de trouver une solution permettant de faire face aux besoins accrus du public. C'est pourquoi, l'engagement d'un(e) collaborateur(trice) supplémentaire, avec un taux d'activité fixé à 80%, figure au budget de fonctionnement communal 2010 qui vous sera présenté ultérieurement.

Tenant compte tant des exigences cantonales, que de la qualité souhaitée du service offert et du renforcement envisagé du personnel, il convient de procéder, dans les meilleurs délais, à un réaménagement des locaux administratifs du rez-de-chaussée de la villa Sismondi.

Ainsi, il est prévu d'installer deux guichets d'état civil, un guichet "office de la population", un local d'économat, un espace permettant d'envisager des entretiens de nature confidentielle, une salle d'attente, ainsi qu'un bureau offrant quatre places de travail. Dans l'attente des offres détaillées sollicitées, le coût de ces travaux peut être estimé à environ CHF 90'000.--.

Cet aménagement nous conduit à devoir également déménager provisoirement les bureaux de la sécurité municipale, ceci pour la durée des travaux de rénovation/ transformation du bâtiment situé 8bis, route du Vallon. Ainsi, les bureaux de nos ASM/APM seront déplacés, dans les meilleurs délais, au 1^{er} étage du bâtiment situé 6, route du Vallon.

A cet égard, le coût de raccordement en fibre optique ainsi que des changements de lignes téléphoniques s'élève à CHF 28'000.--.

Urbanisme

Le Tribunal administratif a effectué un transport sur place à hauteur des bâtiments situés 8-10 chemin de Grange-Canal le 16 juin 2009, afin d'examiner tant le recours contre la mise à l'inventaire desdits immeubles que celui formulé contre le PLQ et le plan de site relatifs au secteur.

Le Conseil administratif a signé en date du 30 juin 2009 le formulaire de demande d'autorisation/procédure accélérée établie par l'atelier d'architecture Jacques Bugna

pour le Foyer du Vallon concernant la construction d'une cabane de jardin sur les parcelles N° 1844, DDP 1896, dont la commune est propriétaire.

L'enquête publique relative à la mise en zone 30 du secteur Grange-Falquet a pu être consultée en mairie jusqu'au 31 août.

Après examen de la teneur d'un mémoire du docteur Christophe Vuilleumier, historien, intitulé "Une voie, un nom", le Conseil administratif a décidé de proposer à la commission cantonale de nomenclature le patronyme Daniel Roset pour la dénomination d'une nouvelle voirie se trouvant dans le périmètre du PLQ 29489 (chemins Python – Falletti). M. Daniel Roset (1558 – 1622) a occupé des charges importantes; au Petit Conseil en 1614, puis en qualité de diplomate et d'ambassadeur.

La seconde procédure d'opposition relative au projet de plan localisé de quartier 29491-511 situé à l'angle de la route de Chêne et du chemin Jules-Cougnard est actuellement ouverte.

Lors de sa séance du 24 août, le groupe de pilotage a validé, à l'unanimité, l'ensemble des fiches sectorielles et thématiques ainsi que les plans de synthèse relatifs au plan directeur communal et plan directeur des cheminements piétonniers. Ainsi, ce dossier fera l'objet d'une présentation aux membres de la commission Urbanisme lors d'une séance élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal, le 13 octobre 2009.

Divers

Le Conseil administratif a signé en date du 2 juin 2009 l'acte relatif à l'acquisition par la ville de Chêne de l'immeuble 16 rue de Chêne-Bouggeries.

Le Conseil administratif a signé en date du 23 juin 2009 un acte relatif à l'acquisition, à titre gracieux, au nom du domaine public communal, des parcelles N° 681 et 3168, cédées par MM. Jean et Bernard Degaudenzi et Pietro dit Pierre Sartorio.

Le Conseil administratif a fait procéder à l'acquisition d'enregistreurs vocaux portables pour les salles de commissions et du Conseil municipal situées dans la villa Sismondi, ceci pour un montant de CHF 3'713.65 TTC.

La Présidente remercie M. Walpen et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Grippe A H1N1

Suite à une directive du 27 juillet 2009 du Service de santé et de la jeunesse relative à la pandémie de grippe A H1N1, et des mesures préventives à prendre dans les bâtiments scolaires, nous avons interpellé les directeur/directrice d'établissements afin de connaître leur position quant à la nécessité de poser des distributeurs de serviettes en papier, de savon et de désinfectant, ainsi que de fournir des poubelles actionnables par mécanisme à pied, non seulement dans les WC mais dans toutes les classes. Les directeur/directrice ont confirmé l'importance de la mise en place de ces mesures préventives. En conséquence, il a été procédé à ces diverses installations pour un montant de CHF 24'582.--, auquel il convient ajouter un estimatif de recharge sur une période de 15 jours pour un montant de CHF 18'000.--, et un coût estimatif pour la

fourniture de masques de CHF 250.--, soit un coût total des frais à engager de CHF 42'832.--.

Petite enfance-jeunesse

Une rencontre est survenue le 4 septembre avec les représentants de la FASe et la présidente du Comité du CRL concernant la définition du mandat de coordinateur ainsi que la réflexion sur les rôles et missions de l'équipe d'animation, en lien étroit avec le comité de gestion et les différents partenaires du CRL de Chêne-Bougeries. Cette analyse est attendue pour fin novembre 2009.

Il a été décidé de suspendre le mandat de coordination dès le 31 août 2009 et de mettre en place un dispositif d'accompagnement par un intervenant externe afin d'analyser les fonctionnements individuels et collectifs au niveau des professionnels travaillant dans le CRL. Les objectifs de cette analyse visent à :

- redéfinir le mandat de coordinateur
- recadrer les responsables et le fonctionnement de l'équipe d'animation
- de recréer une dynamique d'équipe et une relation de confiance Equipe/Comité/Commune/FASe.

Un préavis favorable a été donné par le Conseil administratif à un projet d'aménagement d'un espace de jeux par l'école Moser sur "bien-fonds communal".

Un courrier a été adressé à l'APEC afin d'inviter ses membres à participer activement à la 9^{ème} journée internationale "A pied à l'école... à Pedibus" prévue le mardi 22 septembre.

Le décompte de fréquentation de la crèche des Trois-Chêne pour l'année 2008 fait apparaître une quote-part de 37% pour la commune de Chêne-Bougeries correspondant à 49 enfants. Une rétrocession de la subvention versée a donc été demandée auprès de la commune de Chêne-Bourg.

CASS des Trois-Chêne

Donnant suite à un courrier daté 14 mai 2009 de Mme Christine Brennenstühl, directrice adjointe de la direction générale des CASS et du réseau de soins, contact a été pris avec l'architecte mandataire responsable de la rénovation/transformation des locaux du CASS des Trois-Chêne en 2001. Ainsi, l'absence d'amiante dans les locaux mis à disposition des collaborateurs et collaboratrices de l'Hospice général, de la FSASD et de l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi a pu être certifiée.

Parc du Villaret

Le Conseil administratif a été saisi d'une pétition concernant diverses nuisances engendrées par certains usagers du parc du Villaret, et demandant également une fermeture du parc le soir et la nuit. Il a été répondu que contact sera pris avec les TSHM afin que ces derniers entament un dialogue avec les jeunes adultes perturbateurs, et que, par ailleurs, les agents de sécurité municipale seront appelés à intensifier leur présence sur place entre 11h.30 et 14h.

Responsabilités citoyennes

Le groupe "Responsabilités citoyennes" s'est réuni par deux fois, depuis le dernier Conseil municipal du 14 mai.

Le 18 mai, un premier avis de principe a été demandé aux directeur(trice) d'écoles concernant la tenue de journées citoyennes pour les élèves des classes de 5P et 6P. Mme Séverine Marti et M. Frédéric Heiz ont réservé leur réponse et demandé des informations complémentaires. Un dossier complet leur a été adressé pendant les vacances d'été.

Le 14 septembre, lors de la réunion de rentrée, Mme Séverine Cheretakis (anciennement Marti) et M. Heiz se sont déclarés ouverts à cette proposition. Mme Cheretakis souhaite que ces journées citoyennes aient lieu en février 2010. Une date sera fixée prochainement une fois que les camps de neige seront connus. Ces journées citoyennes, outre la visite des différents services de la mairie, demandent la participation ici même des conseillers municipaux, puisque les classes seront reçues en salle du Conseil municipal. Les élèves poseront des questions (préparées en classe) aux élus, dans un but d'apprentissage de la vie citoyenne (questions/réponses).

Nous vous communiquerons les dates exactes de ces journées, dès qu'elles nous seront connues et solliciterons votre présence et votre participation active.

Culture

Mme Grandjean-Kyburz annonce le bilan des dernières manifestations :

Les 9 et 16 juin, les **Mardis de Sismondi** ont, comme chaque année, accueilli les chorales des écoles et la représentation de fin d'année de l'Atelier-Théâtre de Chêne-Bougeries et de la Comédie de Genève. Les deux soirées se sont déroulées à la salle communale Jean-Jacques Gautier, à savoir la mise en scène de "Heaven" pièce jouée par **l'Atelier Théâtre**, le 9 juin et **Les chorales**, le 16 juin 2009, lesquelles ne réunissaient cette année que les élèves des écoles de Chêne-Bougeries et de Conches.

A noter cependant que, dans la mesure où les "Mardis de Sismondi" proposent seulement ces deux manifestations, la commission Culture a décidé de supprimer cette "appellation", se bornant à mettre à disposition de l'Atelier-Théâtre et des Chorales, la salle communale pour leurs spectacles de fin d'année.

Les Concerts au parc des 30 juin et 7 juillet ont vu se produire l'Ensemble instrumental romand, sous la conduite d'Eric Bauer.

Pour les Concerts au parc, l'Ensemble s'était adjoint de grands solistes, membres de l'Orchestre de la Suisse Romande.

Le concert du 30 juin s'est déroulé au parc dans une ambiance fantastique : la musique de Bach et de Haydn, magnifiquement interprétée, a concouru à la réussite de ce concert.

Le 7 juillet, la salle communale Jean-Jacques Gautier (météo oblige !) était pleine à craquer et les œuvres de Vivaldi et Mozart ont séduit un public déjà conquis.

Enfin, pour conclure les manifestations de l'été, la 2^{ème} édition du **Festival Bim Bada Boum**, destiné aux enfants et leurs familles, a remporté un énorme succès, portant le nom de Chêne-Bougeries dans tout le canton et au-delà.

Sur le plan de l'organisation et des infrastructures, tout s'est bien déroulé, sans problème majeur. Le nombre de festivaliers, soit 16'000 personnes, a plus que doublé par rapport à l'année précédente. En tout, sur quatre journées, 100 spectacles, 50 ateliers ont été proposés. Une tête d'affiche : Henri Dès, qui se produisait en plein air pour la première fois depuis très longtemps, a amené une foule immense. Les organisateurs seront reçus par la commission Culture le 23 septembre.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous :

- La 4^{ème} édition du festival **Tendances, Jeunes talents en fête**, les vendredi 9 et samedi 10 octobre.

Pas de mode cette année, mais des journées interactives au cours desquelles il sera proposé au public de stimuler ses cinq sens, au travers d'ateliers et de deux soirées. Vous avez dû recevoir le tous-ménages annonçant cette manifestation.

Au vu des inscriptions déjà enregistrées, les ateliers remportent un beau succès, notamment ceux de cuisine moléculaire, "tendance" de la gastronomie, ainsi que les ateliers "olfactifs" et de recyclage de tissus.

La soirée du vendredi sera consacrée aux courts métrages. De jeunes réalisateurs mettront en concours leurs films. Le prix du jury, composé de professionnels, et le prix du public récompenseront le ou les lauréat(s). Deux films de jeunes auteurs confirmés seront projetés hors concours, en fin de soirée.

Le samedi soir, l'ouïe sera sollicitée. Il s'agira pour les spectateurs de sélectionner, la meilleure performance de DJ's. La deuxième partie de la soirée sera consacrée à des DJ's plus professionnels.

Durant ces deux soirs, les élèves de la fameuse école hôtelière de Lausanne proposeront mets et boissons. A noter qu'ils assureront également les ateliers de cuisine moléculaire.

Il est encore temps de vous inscrire aux ateliers. Ces derniers sont gratuits, à l'exception des ateliers de cuisine moléculaire.

- Du 21 octobre au 1^{er} novembre, l'Espace Nouveau Vallon accueillera une exposition originale d'une artiste "Maître d'Art Feutrière", créatrice textile, qui façonne des vêtements en mêlant laine feutrée à d'autres textiles.

Il s'agit de **Mme Françoise Hoffmann** qui, après Lyon, Roubaix, Paris et New York, installera ses créations à l'Espace Nouveau Vallon et proposera des démonstrations de son savoir-faire et petits ateliers aux visiteurs, ainsi qu'aux classes qui le souhaiteront. Vous êtes vivement invités à visiter cette exposition, dont le vernissage aura lieu mardi 20 octobre, à 18h30.

La Présidente remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

Compagnie des Sapeurs-pompiers 21

Sur proposition du commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers 21, le Conseil administratif a décidé de nommer :

- le sapeur Sarah Jaudouin au grade d'appointée, ceci avec effet au 28 mai 2009,

- le sapeur Eric Laverrière au grade d'appointé, ceci également avec effet au 28 mai 2009.

Par ailleurs, le Conseil administratif a accepté :

- la candidature de Mme Brigitte Gabor, née le 30 avril 1980, domiciliée 132 chemin De-La-Montagne, avec effet au 7 septembre 2009,
- la candidature de M. Jean Figuière, né le 14 janvier 1984, domicilié 26, chemin du Pont-de-Ville avec effet au 14 septembre 2009,
- la candidature de M. Fabrice Herold, né le 25 août 1969, domicilié 54 route Jean-Jacques Rigaud, avec effet au 14 septembre 2009 également,
- la candidature de M. Xavier Schweizer, avec effet au 21 septembre 2009,
- la démission de l'appointé Luc Favarel, ceci avec effet au 30 juin 2009,
- la démission de Mme Maria De Vasconcelos, ceci avec effet au 15 juillet 2009.

Pour le surplus, je vous rappelle que la nomination du Lieutenant Pascal Siffert au grade de 1^{er} Lieutenant avec effet au 1^{er} janvier 2010 figure à l'ordre du jour de la présente séance.

Bâtiments

Les 3 appartements situés dans l'immeuble rénové du 18 rue de Chêne-Bougeries seront mis en location dès le 1^{er} octobre 2009. Leur gérance a été confiée à la régie Grange. La prise de possession des locaux s'effectue avec environ un mois de retard, suite, entre autres, à la faillite de l'entreprise de menuiserie en charge d'une partie des travaux. L'arcade située en rez-de-chaussée d'immeuble ayant servi de baraque de chantier et de dépôt de matériel doit encore être rénovée.

Les travaux de rénovation des appartements situés aux 1^{er} et 2^{ème} étages de l'immeuble sis 16 rue de Chêne-Bougeries seront coordonnés par le service technique. Un bureau d'architectes sera désigné concernant la création d'un appartement supplémentaire dans les combles.

L'avant-projet de la Maison de la Gradelle a fait l'objet d'une présentation aux membres des commissions Petite enfance-jeunesse et Bâtiments-constructions réunis en séance le 23 juin. Les plans détaillés accompagnant la demande d'autorisation ont, quant à eux, fait l'objet d'une présentation complète aux membres de la commission Bâtiments-constructions le 3 courant. L'estimation sommaire des coûts de construction/rénovation de la Maison de la Gradelle s'élève à CHF 4'975'000.-- hors taxes; à cela s'ajouteront, le moment venu, les coûts relatifs à la réserve pour "divers et imprévus", les taxes et émoluments administratifs, le mobilier, les équipements spécifiques d'exploitation ainsi que d'éventuels frais financiers.

Divers travaux d'aménagement souhaités par les sauveteurs auxiliaires concernant les locaux nouvellement mis à disposition de la compagnie dans le bâtiment situé 132 route de Chêne ont été effectués au courant de l'été.

Une réquisition de poursuite à l'encontre de la société Adamant Technologies SA a été adressée en bonne et due forme à l'Office des poursuites de La Chaux-de-Fonds.

Les travaux de rénovation et transformation du bâtiment sis 8bis route du Vallon ont donné lieu à un appel d'offres selon les dispositions AIMP. Les soumissions sont parvenues en mairie le 17 août. 4 entreprises soumissionnaires ont été entendues le

25 août par un jury composé de Mme Marion Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions, de MM. Fassbind, Spinelli, Favarger et de moi-même. L'entreprise générale retenue est la société Gini qui a soumis une offre pour un montant de CHF 2'913'363.-- TTC. Ce choix a été présenté aux membres de la commission concernée le 3 courant. Un préavis relatif à un crédit d'investissement ad hoc vous sera très prochainement présenté. L'objectif demeure que les locaux soient opérationnels pour la fin de l'année 2010.

Les travaux de remplacement du système de chauffage de l'école de la Gradelle sont achevés. Suite au vote du crédit d'investissement de CHF 111'205.-- (arrêté du Conseil d'Etat du 27 août 2008), une première étape consistait à modifier la distribution du chauffage et de l'eau chaude dans l'appartement du concierge pour l'installation de capteurs solaires. Lors de la seconde étape, l'entreprise Vulin a procédé à la modification de la régulation de la chufferie. Il est à noter que la réfection de ladite chufferie a été effectuée dans le but de passer d'une alimentation au mazout à une alimentation au gaz.

Centre sportif Sous-Moulin

Les travaux relatifs à la transformation complète de la cuisine du restaurant Trois-communes ont débuté en juin, et se déroulent normalement.

Un crédit d'investissement vous sera prochainement soumis en vue d'effectuer des travaux de désamiantage, ceci pour un montant estimé à CHF 153'000.--.

Par ailleurs, il a été procédé au début de l'été à l'adjudication des travaux relatifs à la réfection de la toiture et au traitement de la carbonatation du bâtiment omnisports. Ces travaux sont exécutés à 50%.

Dans le cadre des travaux projetés de surélévation du P+R Sous-Moulin, mandat d'étude de faisabilité a été donné à la société Sunwatt Bio Energie concernant l'installation d'une toiture photovoltaïque. Ces travaux ont été initiés le 14 septembre 2009.

ORPC

Le Conseil administratif a reçu un courrier daté 18 juin 2009 de M. Philippe Wassmer, directeur général de la Sécurité civile, concernant le financement de l'extension des systèmes télématiques dans les postes de commandement de protection civile.

En conséquence, les frais y afférents ont été portés au budget de fonctionnement 2010 de l'ORPC Seymaz, soit environ CHF 72'000.--, étant entendu que des subventions fédérales d'un montant de CHF 67'000.-- devraient être versées. Ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance ORPC prévue le 27 octobre 2009.

PGEE

Lors d'une séance survenue le 27 août, les régisseurs concernés de l'ensemble résidentiel de la Gradelle ont donné leur accord de principe quant à une répartition des coûts des futurs travaux d'assainissement du quartier, ceci sur la base d'une clé établie par le bureau d'ingénieurs ICE.

Divers

Le Conseil administratif a décidé de demander une limitation de la durée du stationnement à 3h. de la case de stationnement pour personnes handicapées située à hauteur du 4 chemin De-La-Montagne.

Tenant compte de la dangerosité du chemin Jules-Cougnard, de par l'irrespect dont font preuve divers usagers quant aux dispositions de la LCR en matière de vitesse autorisée, il sera examiné dans quelle mesure la signalétique pourrait être renforcée et un aménagement provisoire de modération du trafic posé.

Le Conseil administratif a décidé de procéder à l'acquisition d'un chariot élévateur Diesel Heli pour un montant de CHF 28'944.40 TTC, ceci en remplacement d'un chariot élévateur défectueux utilisé par le service Routes et cimetière.

Concernant l'installation d'une armoire VDSL dans le quartier de Conches, le Conseil administratif a interpellé la régie Comptoir Immobilier SA quant à une éventuelle prise en charge par cette dernière des frais requis. Au vu du refus d'entrer en matière exprimé par la régie, contact a été pris avec Swisscom afin que cette société prenne en charge le bail annuel demandé par l'Etat de Genève pour l'occupation de la parcelle dont il est propriétaire.

La Présidente remercie M. Biedermann et signale qu'elle a assisté à un apéritif de la société de gymnastique. Dix de ses membres ont obtenu des médailles d'or au niveau Suisse, ce qui montre que cette société a un rayonnement qui dépasse largement les trois communes chênoises. Elle estime qu'il faut aussi parler des jeunes qui vont bien, et non pas seulement des jeunes en difficulté.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Compagnie des sapeurs-pompiers 21 – nomination d'un premier-lieutenant : préavis

M. Biedermann n'a pas grand-chose à ajouter, tout figure dans le préavis. Il aimera néanmoins rappeler que M. Siffert est né le 27 avril 1970, qu'il est marié, qu'il a deux enfants et qu'il travaille à la sécurité civile à Bernex. Il est lieutenant-instructeur et est entré dans la Compagnie 1 de la ville de Genève en 1993 comme sapeur-pompier volontaire. Il a suivi l'école de sous-officiers et est devenu caporal en mars 1999 à la Compagnie de la ville. Il a rejoint les rangs de la Compagnie de Chêne-Bougeries en avril 2001. Il est formateur, instructeur de niveau fédéral (1, 2, ainsi que pour la protection respiratoire et antichute). Il est notamment responsable au sein de la Compagnie 21 des appareils respiratoires. Le capitaine précise qu'il est très impliqué dans la vie de la Compagnie et qu'il aime partager ses connaissances avec ses collègues sapeurs.

La Présidente ouvrira la discussion.

Mme Bauduccio-Deluc appuie ce que vient de dire M. Biedermann, ayant eu le privilège d'assister à un de ses cours; M. Siffert est très clair dans les explications qu'il donne à ses hommes. Il a une force tranquille et il arrive à se faire comprendre.

M. Spinelli indique qu'il a suivi lui-même les cours de M. Siffert. Il est très impliqué dans la Compagnie et il est très "à cheval" sur la sécurité, notamment des sapeurs, en intervention comme en exercice.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 21
NOMINATION D'UN PREMIER-LIEUTENANT : PREAVIS

Vu la proposition du commandant de la Cie des sapeurs-pompiers 21 -

Vu l'art. 30 A, alinéa 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'art. 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F4 05) et les art. 19, 21, 22, 24 et 29 du règlement d'application de ladite loi du 25 juillet 1990 (F4 05.01) -

Vu le préavis favorable du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**

PREAVISE favorablement à l'intention du Conseil d'Etat la promotion au grade de premier-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers 21 du lieutenant Pascal Siffert, né le 27 avril 1970, fribourgeois, monteur-électricien, domicilié chemin De-La-Montagne 102, 1224 Chêne-Bougeries, dès le 1^{er} janvier 2010.

4.2 Acquisition d'un tracteur John Deere 2520 HST pour le service des Parcs et Promenades : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 96'000.--)

La Présidente passe la parole à M. Karr, président de la commission Mobilités-nature-environnement.

M. Karr souligne que l'acquisition de cet objet a été discutée dans deux séances de la commission; la question ne portait pas tellement sur son besoin, mais sur son prix et à la possibilité ou non de faire jouer la concurrence afin de présenter à la commission Finances la meilleure solution sur le plan économique. La véritable question est de savoir s'il existe un marché ou pas, si l'on fonctionne selon des principes d'économie

planifiée ou selon les principes de l'économie de marché. Se faisant le porte-parole de la commission qu'il a le plaisir de présider, il invite le Conseil municipal à suivre la commission dans le choix de faire l'acquisition de cet objet.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que dans sa séance du 7 septembre 2009, la commission a préavisé l'acquisition du tracteur par 7 voix pour, une abstention et une voix contre.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann qui indique ne rien avoir à ajouter.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION D'UN TRACTEUR JOHN DEERE 2520 HST POUR LE SERVICE DES PARCS ET PROMENADES : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 96'000.--)

Vu les articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 2 abstentions par la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de sa séance du 1^{er} septembre 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention par la commission Finances lors de sa séance du 7 septembre 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 17 voix pour et 2 abstentions,**

DECIDE de donner un préavis favorable à l'acquisition d'un tracteur JOHN DEERE 2520 HST pour le service des Parcs et Promenades;

d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 96'000.--;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ce véhicule sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense prévue de CHF 96'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 33.7023.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2010 à 2019.

4.3 Remplacement de la haie bordant le Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 66'000.--)

La Présidente passe la parole à M. Karr, président de la commission Mobilités-nature-environnement.

M. Karr indique que le Conseil administratif propose de remplacer la haie située entre le Centre de Rencontres et de Loisirs (CRL) et les parcelles privées. L'intérieur de la haie, qui date de la construction du CRL, est dépérissant et si les jardiniers de la commune taillent la haie, afin de récupérer de l'espace, il n'y aurait plus que du bois sec. Et comme, il y a un an, une discussion avait porté sur les haies naturelles et les haies vives, ce serait l'occasion de créer une haie aussi variée et aussi vive que possible, avec des espèces indigènes plutôt que des thuyas. La proposition du Conseil administratif conserve en outre la fonction essentielle de séparation remplie par la haie. En effet, l'usage du CRL a beaucoup évolué depuis sa construction : d'une part, les usagers ont changé et, d'autre part, les espaces extérieurs sont dorénavant utilisés toute la semaine, y compris la nuit, ceci à plus ou moins bon escient. Par conséquent, même si d'aucuns, en commission, ont estimé que la haie était facultative car il n'existe aucune obligation légale de la replanter, elle remplit une fonction essentielle, celle de permettre une bonne coexistence entre un espace public et un espace privé. Suite aux discussions qui ont eu lieu en son sein, la commission propose de planter une haie composée avant tout de charmes –qui est une espèce indigène– et de planter les plants suffisamment proches de la limite des propriétés pour ne pas créer un cheminement à l'arrière de la haie. C'est donc sur ce projet que porte le crédit. Il faut toutefois préciser que la composition de la haie sera diversifiée, dans les limites du crédit présenté au Conseil municipal, pour prendre en compte les remarques formulées par certains membres de ladite commission ou des riverains.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que dans sa séance du 7 septembre, la commission Finances a rendu un préavis favorable par 9 voix pour.

M. Biedermann ajoute qu'il a cru entendre que la réparation de la barrière derrière la haie serait incluse dans le crédit de CHF 66'000.-- présenté au Conseil municipal. Renseignements pris, ce sera effectivement le cas. Il s'agit en fait d'une réparation habituelle, entreprise chaque année, de la clôture qui entoure le Centre de Loisirs, à savoir tendre les fils de fer qui soutiennent le treillis quadrillé, éventuellement en changer quelques-uns, etc.

M. Walpen indique que le crédit d'investissement sera amorti en 10 anuités. Par ailleurs, en tant que ministre des finances, il se félicite de ce que le crédit se monte à CHF 66'000.--, alors que la première mouture s'élevait à CHF 130'000.--.

M. Karr précise encore que la commission a évidemment convenu de la mise à l'enquête de l'abattage de la haie et du projet de remplacement. Par conséquent, les tiers, qui ont déjà reçu des informations de la Mairie et qui se sont notamment

manifestés auprès de la Présidente du Conseil municipal et du Président de la commission, auront la possibilité d'être consultés dans le cadre de la mise en enquête.

Mme Tiercy étant directement concernée, elle se met dans le public et rappelle qu'elle n'a participé à aucune séance de commission ayant traité ce sujet.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Rivoire souhaite savoir si la commission Finances a reçu, avant sa séance, le procès-verbal de la commission Mobilités-nature-environnement.

Mme Salerno indique qu'elle l'a reçu seulement la veille.

Si M. Rivoire pose cette question, c'est que le contenu de la lettre adressée à la commission Mobilités-nature-environnement et celui du procès-verbal sont différents : dans la première, on parle "d'inaccessibilité" et dans le deuxième "d'accessibilité". Il s'agit peut-être d'une faute de frappe, mais la situation est différente selon que la partie entre la plantation et la barrière est accessible ou non. Pour éviter ce genre d'ennui, il souhaite qu'à l'avenir, les lettres soient jointes aux procès-verbaux, afin qu'on en connaisse le contenu exact. Il ajoute que cette question d'accessibilité ou d'inaccessibilité peut avoir des conséquences sur le coût d'entretien. En effet, comme le crédit ne concerne que la plantation, d'éventuelles contraintes supplémentaires induiront un supplément de crédit.

Selon M. Spinelli, le procès-verbal contient bien une faute de frappe, la lettre citée évoquant une "inaccessibilité". Mais il est clair que dans le projet, abondamment présenté en commission, la haie est bel et bien inaccessible du côté de la parcelle propriété communale.

M. Biedermann relève que M. Rivoire est membre de la commission Mobilités-nature-environnement. Or, la commission a discuté de la hauteur de la haie, elle a traité de la question relative au fait que certains voisins acceptaient une haie le long de leur barrière, elle a parlé de possibles dépassements en hauteur et, peut-être, en profondeur. Par ailleurs, la commission sait que le Conseil administratif s'est engagé à réaliser les travaux dans le crédit qui est présenté ce soir. Il trouve donc quelque peu désolant que M. Rivoire soulève un problème de faute de frappe.

M. Karr retient de l'intervention de M. Rivoire qu'il faudrait faire en sorte que les procès-verbaux soient à disposition des commissions au moment de leurs délibérations et que le Conseil municipal reçoive les procès-verbaux des séances de commissions en même temps que sa convocation. Lui-même a reçu, il y a deux ou trois jours, le procès-verbal, l'a relu et, moins de 24h.00 plus tard, l'a envoyé aux conseillers municipaux. Cela va trop vite.

Mme Déruaz-Lombard, qui ne fait partie d'aucune des deux commissions, a été très surprise que le projet ne prévoie de planter qu'une essence, même si elle note qu'il ne s'agit pas de thuyas. Elle est surprise que la commune respecte la Charte des jardins à

Conches mais s'en moque ici, apparemment. La Charte des jardins préconise, en effet, des essences diverses pour favoriser la biodiversité, pour que les oiseaux puissent nicher, etc. La hauteur de la haie –4,50m– la surprend aussi, ainsi que le fait de dire que la barrière ne va rien coûter, alors qu'il va falloir l'enlever entièrement.

La Présidente propose de ne pas refaire la discussion qui a déjà eu lieu en commission. La problématique soulevée par Mme Déruaz-Lombard est légitime, mais elle a déjà été largement débattue avant qu'un compromis ne soit finalement trouvé.

Mme Salerno signale qu'elle faisait partie de la commission Mobilités-nature-environnement quand le projet a été discuté pour la première fois. Elle avait soulevé la question d'une participation aux frais de la part des voisins. Elle souhaite savoir pour quels motifs cette solution a été abandonnée.

M. Biedermann rappelle que le CRL a été construit après les villas riveraines et que c'est la commune qui a placé la barrière et planté une haie. Il voit mal la commune, au bout de 35 ou 40 ans, aller réclamer quelque chose aux voisins pour changer cette haie, qui est par ailleurs en triste état. Bien sûr, il serait possible d'enlever la haie sans la remplacer. En ce qui concerne les remarques de Mme Déruaz-Lombard, il indique que la terrasse du CRL s'élève à 1,80m au-dessus de certaines parcelles. Par conséquent, même la plantation d'un arbuste de 50cm dépasserait les 2 mètres de hauteur autorisés. Il souligne que certains voisins souhaitent une haie de cette hauteur et que, pour d'autres, la haie soit déplacée; en effet, il suffit de la reculer un peu pour respecter les prescriptions légales. Quant à l'essence, le choix s'est finalement porté sur une essence qui ne perd pas ses feuilles en hiver, afin que la haie reste dense aussi pendant la période hivernale.

M. Karr signale qu'il a été tenu compte de la demande que Mme Salerno avait faite quand elle siégeait dans la commission Mobilités-nature-environnement. En effet, la haie va être en partie déplacée sur le terrain des riverains qui auront donc la responsabilité de la tailler de leur côté, ceci à leurs propres frais. Par ailleurs, c'est à juste titre que Mme Déruaz-Lombard relève que la commune, qui s'est engagée dans le processus de la Charte des jardins, devrait montrer l'exemple. Or, comme il a été précisé plus haut, les services de la mairie se sont engagés à prendre en compte les remarques de la commission et vont procéder à la diversification de la haie, à budget égal, afin d'obtenir un résultat compatible avec les principes énoncés dans la Charte des jardins. Enfin, en ce qui concerne la hauteur de la haie, 8 des 10 riverains qui se sont exprimés par courrier ont insisté sur le fait que la haie devait être suffisamment haute. Un consensus a donc été trouvé autour de la proposition de M. Spinelli : seront plantés des arbres d'une certaine hauteur déjà, afin d'emporter l'adhésion d'une grande majorité, voire de l'unanimité, des voisins.

Mme Salerno trouve étrange qu'on partage le coût d'entretien, mais pas celui de l'installation. En effet, puisqu'il s'agit d'une séparation entre deux propriétés, elle devrait être prise en charge à 50/50. De plus, elle regrette que le projet ne précise pas le coût de la barrière et que la commission Finances, qui a préavisé positivement le crédit de CHF 66'000--, se soit prononcée sans en connaître l'ordre de grandeur.

.../...

M. Locher rappelle qu'un projet a été présenté à la commission Mobilités-nature-environnement, le 8 décembre 2007 déjà. Ce dernier visait surtout à gagner de la place : comme la haie, qui est sèche au centre, ne pouvait être taillée, il fallait la remplacer ou, en tout cas, l'enlever. Puis s'est engagée une réflexion sur la biodiversité, etc. Il relève que, lors de la dernière séance de la commission, le projet n'a pas obtenu l'unanimité. Lui-même s'y est opposé, principalement parce qu'il s'agit d'un projet qui n'est pas abouti. En effet, la délibération mentionne un type de végétation, mais pas les plantations supplémentaires; elle ne parle pas des décrochés qui découlent de la demande de certains riverains d'avoir une protection moins importante; et l'accord des riverains pour que la commune puisse planter plus près que ce que le Code civil autorise n'a pas été formalisé. On assure le Conseil municipal que le projet ne sera finalement pas celui sur lequel il vote. Par conséquent, M. Locher ne voit pas comment approuver ce crédit. Il précise toutefois qu'il ne s'agit pas d'une opposition de principe au remplacement de la haie, laquelle a effectivement besoin d'être changée.

M. Biedermann apprécie tout particulièrement les propos de M. Locher. Il rappelle que la commission Mobilités-nature-environnement, dans sa grande majorité, est favorable au projet, lequel a été approuvé par 8 voix pour et 1 voix contre.

Comme M. Locher, Mme Salerno n'est pas opposée au projet, mais elle trouve qu'il n'est pas complet et qu'il serait dommage de se prononcer sur un tel projet. Elle propose de le renvoyer en commission Mobilités-nature-environnement pour que cette dernière le complète en prenant en compte des remarques faites ce soir.

La Présidente soumet cette proposition au vote, tout en observant que le projet ne reviendrait pas devant le Conseil municipal avant deux ou trois mois, alors que, selon le service technique communal, c'est maintenant qu'il faudrait remplacer la haie.

- La proposition de renvoyer en commission Mobilités-nature-environnement le projet de remplacement de la haie est acceptée par 9 voix pour et 8 voix contre.

5) Budget 2010 : présentation et remise du projet de budget

En préambule à la présentation du projet de budget 2010, remis en séance, M. Walpen adresse ses remerciements à ses collègues, conseiller et conseillère administratifs, pour le soutien qu'ils lui ont apporté dans cette opération. Les principaux éléments de la présentation sont les suivants.

Les lignes directrices du budget 2010 sont :

- La rigueur, car les deux premières versions du budget prévoyaient un déficit, alors que le projet final est équilibré.
- L'ouverture : pour la troisième année consécutive, Chêne-Bougeries consacrera 0,7% de son budget de fonctionnement à la solidarité internationale; à noter que le

Grand Conseil vient de voter une motion demandant à l'Etat de faire pareil, mais en cinq ans.

- La transparence, une notion qui tient particulièrement à cœur à M. Walpen.

Le budget 2010 prévoit un excédent de presque CHF 4'000.--. En matière de recettes, deux facteurs pénalisants sont à souligner, qui se montent au total à plus de 3 millions. D'une part, la nouvelle péréquation intercommunale –à laquelle Chêne-Bougeries est fière de participer, car il est normal que les communes les mieux loties viennent en aide aux autres– coûte environ CHF 1 million. D'autre part, les conséquences d'un vote positif, le 27 septembre, sur la baisse des impôts proposée par le Conseil d'Etat se monteraient à CHF 2 millions. Si le vote devait être négatif, le budget sera bien évidemment revu.

En ce qui concerne les charges, on peut prévoir, en partant des contextes économiques mondial, suisse et genevois, qu'elles progresseront de plus de CHF 1'700'000.--. Les charges fiscales augmenteront de CHF 1 million; le traitement du personnel augmente aussi, en raison, entre autres, d'une mesure de précaution : l'indexation des salaires a été simulée à 0,5, alors qu'à fin août, elle était à -1,3. Pour ce qui est de la solidarité internationale, M. Walpen tient à souligner la traçabilité de chaque franc investi.

Pour ce qui est des recettes, les recettes fiscales sont estimées à CHF 26'533'694.--. Elles reculent de 9% par rapport aux comptes 2008, à cause des CHF 3 millions mentionnés plus haut et parce qu'il y a peu de perspective d'évolution des revenus et de la fortune. Ensuite, M. Walpen rappelle qu'avec le système postnumerando, ce ne sont pas des chiffres réels qui sont inscrits au budget, mais des prévisions, qui se modifient au fur et à mesure que la taxation avance. Il signale que, pour la première fois, le projet de budget intègre les correctifs des exercices des années antérieures. En effet, chaque année, il existe des reliquats de perception des années précédentes –environ 70% des impôts dus rentrent dans les caisses la première année de taxation, et environ 10% chacune des deux années suivantes. Toutefois, seuls 8% de reliquat des budgets 2008 et 2009 ont été pris en compte, ce qui donne un total de CHF 3,6 millions.

Pour terminer, il rappelle que la loi sur l'administration des communes impose de voter le budget au plus tard le 15 novembre. Dès lors, le calendrier est le suivant :

- 29 septembre : commissions réunies
- le matin du 10 octobre : le service Financier est à disposition pour toute question ou remarque
- 12 octobre : commission Finances
- 28 octobre : 2^{ème} séance des commissions réunies, si besoin
- 12 novembre : vote du budget par le Conseil municipal.

La Présidente remercie M. Walpen.

6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

La Présidente note que M. Favarger, délégué au Centre sportif, est absent.

M. Liberek annonce que le projet de budget 2010 du Centre sportif a été accepté par le Conseil intercommunal lors de la séance de la veille, par 13 voix pour et une abstention, si ses souvenirs sont exacts.

M. Locher indique que lors de sa dernière séance, après une longue discussion, la commission Urbanisme a préavisé favorablement, à l'attention du Conseil municipal, le plan localisé de quartier Jean-Jacques Rigaud, mais qu'elle demande l'inscription d'une remarque concernant les aménagements extérieurs.

7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

M. Rivoire suppose que les trois lettres lues par la Présidente en début de séance seront annexées au procès-verbal.

La Présidente le confirme.

Mme Hunkeler Dyla demande ce que la commune fait des lettres qu'elle reçoit dans le cadre de la mise à l'enquête d'un plan localisé de quartier.

Quand la Présidente reçoit une lettre, elle en accuse réception puis la lit en Conseil municipal, qui décide ensuite de son traitement. Elle laisse le soin à M. Walpen d'expliquer le cheminement d'un courrier adressé à l'administration.

M. Walpen explique qu'à la clôture des délais officiels, le DCTI transmet à la commune les courriers d'opposition ainsi que ceux qui contiennent simplement des remarques. Ils sont examinés par la commission Urbanisme avant d'être transmis aux membres du Conseil municipal.

M. Gailland précise qu'ils sont transmis par leur annexion aux procès-verbaux de séance.

M. Walpen ajoute qu'une copie de la réponse du DCTI est jointe à chaque lettre. Il signale que la commune n'a pas à répondre directement aux lettres car celles-ci ne lui sont pas adressées. En revanche, elle doit en prendre connaissance et, dans la mesure où elles sont recevables, en tenir compte dans son préavis.

En l'absence de questions supplémentaires, la Présidente propose de passer aux motions. En ce qui concerne la motion du parti Socialiste, elle a envoyé, en tant que cheffe de groupe, deux documents par courriel, pour éviter de gaspiller du papier. A cet égard, elle a proposé qu'un membre du personnel communal se rende à un séminaire consacré aux achats publics durables et sociaux.

Motion du parti Socialiste

Mme Bisanti donne lecture de la motion "Pour une politique d'achat qui respecte des critères équitables", laquelle demande qu'une commission du Conseil municipal établisse des critères d'achat sous l'angle écologique, durable et social.

" Les achats de la commune représentent des montants assez importants. En tant que gestionnaires des biens publics, ces achats se doivent d'obéir aux lois économiques de l'offre et de la demande, afin de ne pas gaspiller l'argent du contribuable. Mais l'offre la plus économique n'est pas toujours celle qui offre le meilleur service après-vente ou qui satisfait nos consciences. Certains produits sont fabriqués dans des conditions écologiques ou sociales inacceptables selon nos critères. Quelle valeur aurait un objet fabriqué par un enfant de neuf ans, sous-payé et du Tiers-Monde ? Nous ne pouvons plus accepter l'inacceptable. On ne peut plus aujourd'hui lorgner que sur le meilleur prix sans se référer à une échelle de valeurs qui met l'humain au centre de la problématique. Le groupe Socialiste demande qu'une commission du Conseil municipal s'occupe d'établir des critères d'achats sous l'angle écologique, durable et social.

Pour le parti Socialiste : Tina Bisanti, Pierre-Yves Favarger, Marion Sobanek "

Discussion.

Mme Garcia souhaite une interruption de séance pour que les groupes puissent discuter de la motion.

Vu l'importance du sujet, la Présidente accepte d'interrompre la séance.

La séance est interrompue entre 22h.35 et 22h.45.

A la reprise de la séance, la Présidente indique qu'elle a malheureusement imprimé une version non corrigée de la motion. Il y a donc plusieurs erreurs dans ce texte. Elle propose un vote d'entrée en matière.

M. Locher fait remarquer qu'il n'y a pas d'entrée en matière dans le cadre d'une motion, soit on l'accepte, soit on la refuse.

Mme Tiercy rétorque que s'il n'y a pas d'entrée en matière, on peut néanmoins défendre une motion. Donc, on peut ouvrir la discussion.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Spinelli remercie la Présidente de cette motion. Pour sa part, on pourrait tout à fait présenter une motion pour interdire la torture à Chêne-Bougeries : il pense que cette dernière serait refusée par le Conseil municipal. Donc, très franchement et pour ne pas se fatiguer davantage, il annonce qu'il va refuser cette motion.

M. Fassbind a l'impression que la Présidente et lui-même n'assistent pas au même Conseil municipal. Il ne saurait pour sa part accepter l'inacceptable. En effet, le

.../...

Conseil municipal vient de traiter deux objets où ce n'est pas l'offre la plus avantageuse qui a été retenue. Il prend le cas du tracteur John Deere où des considérations de proximité et de service après-vente ont fait renoncer à une offre financièrement plus attractive. Dans ce cas-là, le système a fonctionné comme la Présidente aimeraient qu'il fonctionne. Le deuxième cas, c'est l'adjudication en entreprise générale pour des travaux de rénovation/transformation du bâtiment situé 8bis, route du Vallon. L'entreprise qui a été retenue n'était pas la moins disante : on l'a retenue pour des raisons de qualité de l'offre, de structure interne, de choix des sous-traitants, etc. Dans ces deux cas, comme dans la majorité des cas concrets qui se présentent, dans les commissions ou en plénière, on tient compte de l'aspect social, de la proximité. On ne va pas systématiquement "gratouiller" des centimes et retenir l'offre la meilleur marché. Donc, il estime que la motion n'a pas sa place parce que les difficultés sont suffisamment importantes dans le cadre des différentes procédures existantes (modes AIMP, règlements, ...). Ce n'est pas du tout dans l'intérêt du Conseil municipal de rajouter encore des critères. En conséquence, le groupe Libéral et le groupe Radical ne sont pas d'accord avec une entrée en matière.

Mme Garcia se montre attristée par les propos de M. Spinelli. C'est un peu fort de café de prétendre que le Conseil municipal n'accepterait pas une motion qui interdirait la torture. En revanche, elle trouve que cette motion est contradictoire; d'un côté, on ne veut pas gaspiller l'argent du contribuable, mais on veut quand même tenir compte d'autres critères tels que l'achat sous l'angle écologique, durable et social qui conduisent à dépenser un petit peu plus d'argent. Par ailleurs, elle estime que la commune jusqu'à présent se préoccupe de tous ces éléments qu'il convient d'examiner de cas en cas. Pour chaque objet, il faut examiner quelle est l'offre qui convient le mieux. Par contre, établir des critères généraux, d'après un schéma et les appliquer ensuite, cela lui semble une très mauvaise idée. Il faut certes se préoccuper de certains critères et non pas les établir de façon généralisée. Elle va donc refuser cette motion.

M. Rivoire fait remarquer qu'on ne peut pas contrôler la traçabilité des achats. Il est difficile de connaître les origines. La motion est certes intéressante, mais elle n'amène rien car il pense qu'il n'y aura pas de résultats concrets. D'autres organismes ont plus de possibilités d'aller se renseigner au niveau des industries, à la limite au niveau de l'Etat, mais pour une commune, la question de la traçabilité est trop lourde. C'est uniquement pour cette raison, le côté pratique, qu'il entend refuser cette motion.

M. Locher observe, contrairement à ce qu'a dit la Présidente tout à l'heure, que les membres du Conseil municipal n'ont pas reçu de documentation concernant cette motion. Le dernier courriel de sa part date de l'après-midi, et c'était de la propagande politique et non pas la motion déposée ce jour.

La Présidente tient d'abord à préciser qu'elle a adressé, par politesse, une invitation aux conseillers municipaux à participer à un café politique. Un quart d'heure plus tard, elle a envoyé la motion mais elle suppose qu'elle n'a pas "passé". Elle en est désolée, mais tout le monde va la recevoir. Elle souhaiterait expliquer le raisonnement qui soutient cette motion. Il existe toute une réflexion, notamment dans le cadre de l'Agenda 21, qui a amené plusieurs organismes et communes à établir des critères d'achats

.../...

transparents. Elle sait très bien que la commune de Chêne-Bougeries fait déjà énormément d'efforts, mais la motion va dans le sens de soutenir une démarche. Elle clarifie les critères. D'autres communes ont entrepris une telle démarche, il ne s'agirait donc pas du tout d'un acte révolutionnaire de la commune de Chêne-Bougeries. La motion est formulée intentionnellement de façon vague afin que la commission puisse ensuite moduler les critères d'adaptation. Elle trouverait sympathique si la commune de Chêne-Bougeries, en dehors d'accepter les 0,7%, allait un peu plus loin dans une politique durable et qu'elle réfléchisse et clarifie les critères en la matière. Ceci, par rapport au public, par rapport aux habitants de la commune. Il faut qu'ils sachent selon quels critères on achète.

Mme Sommer se demande par exemple, concernant le tracteur John Deere, comment on pourrait appliquer les critères de la motion. Celle-ci est bien et conforme aux droits de l'homme qui lui sont très chers, mais c'est infaisable sur le plan pratique.

M. Fassbind aimerait dénoncer un autre fait. Quelque part, sous le prétexte de vouloir être plus transparent en élaborant des critères supplémentaires, on met en place des usines à gaz. Les seules entreprises qui pourraient répondre à ces appels d'offres sont des multinationales ou, pour le moins, de grandes entreprises. On rendrait beaucoup plus difficile le fait de travailler avec des petits entrepreneurs ou artisans parce que l'on demanderait énormément de certifications. Ces contraintes lui paraissent contradictoires.

La Présidente estime qu'on peut élaborer des critères qui visent à favoriser les achats parmi les producteurs locaux; il n'y a donc pas de contradiction dans le texte de cette motion.

- Mise aux voix, la motion du parti Socialiste est refusée par 5 voix pour et 14 voix contre.

Motion du groupe des Verts

La Présidente demande à M. Karr de présenter la motion du groupe des Verts : Engageons le processus "Chêne-Bougeries - Cité de l'énergie".

" Sur proposition du groupe "Les Verts de Chêne-Bougeries", le Conseil municipal décide d'engager le processus de participation au programme "Cité de l'Energie" avec pour objectif à moyen terme une labellisation de la commune.

Pour le groupe "Les Verts de Chêne-Bougeries" : Jean-Michel Karr, conseiller municipal – 17 septembre 2009

Exposé des motifs

" Le label Cité de l'énergie apporte la preuve pour les communes qu'elles mènent activement une politique énergétique durable. Les Cités de l'énergie encouragent le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement et mettent en œuvre une gestion durable des ressources.

Le label Cité de l'énergie est décerné par la commission indépendante de l'Association Cité de l'énergie. Jusqu'en 2009, plus de 170 Cités de l'énergie ont été distinguées, représentant plus de 2,8 millions d'habitants"

C'est en ces termes que se présente le projet destiné aux communes et initié par l'Office Fédéral de l'Energie (suisse énergie). Après Lancy, Versoix, Meyrin et Le Grand-Saconnex, mais première commune entre Arve et Lac peut-être, Chêne-Bougeries et sa commission des finances pourraient notamment bénéficier d'un management énergétique communal avec l'outil ENERCOMPTA, qui permet de rationaliser les coûts : un objectif réaliste serait par exemple d'atteindre 10% d'économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments publics à grande consommation d'énergie en dix ans, soit une économie financière substantielle.

Participer au programme Cité de l'Energie, c'est :

- **Valoriser** et rendre visibles les efforts déjà engagés tels que le chauffage à distance au bois, le plan lumière, le chauffage efficient du quartier Rigaud;
- **Doter** notre plan directeur communal ainsi que le futur Agenda 21 d'actions concrètes en matière énergétique,
- **Fixer** un cadre lisible et cohérent pour nos prochaines actions en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le programme Cité de l'Energie se rejoint sur une base volontaire et ne crée aucune nouvelle obligation étatique. Au bénéfice des explications ci-dessus, nous vous prions de réserver un accueil favorable à cette motion. "

M. Karr explique qu'il s'agit d'une proposition qui vise à engager un processus. Il est évident qu'il ne va pas demander de voter la tête dans le sac sur la question : "Est-ce que l'on veut devenir la cité de l'énergie ?" sans savoir ce que recouvre cette appellation. La proposition qu'il fait consiste à prendre connaissance de la motion, puis de laisser à la sagesse du Conseil municipal le soin de choisir dans quelle commission l'envoyer. Il ne s'agit pas d'une proposition aveugle, ce processus a déjà été adopté par 4 communes genevoises et par à peu près 180 communes en Suisse. Il vise à labelliser ou fédérer sous un label toutes les actions menées par les communes au niveau énergétique. On réalise déjà certaines choses à ce niveau à Chêne-Bougeries, notamment en ayant créé une centrale de chauffage. Par ailleurs, un certain nombre de dossiers sont en route et le Conseil municipal a aussi voté en faveur d'un label européen, il y a plus d'une année. Ce sont des objets concrets par rapport à des théories. Cette labellisation est un plus pour l'image de la commune ainsi que sur le plan économique. Pour vérifier ceci, au nom de son groupe, il propose de faire un bon accueil à cette motion en la renvoyant en commission.

M. Locher souligne que son groupe est extrêmement intéressé par cette proposition de Cité de l'énergie. Ceci va dans la même veine qu'une proposition que son groupe a faite, déposée par M. Berdat en 2008, concernant la campagne européenne Display. Toutefois, il est un peu piquant de constater qu'un président de la commission Mobilités-nature-environnement présente au Conseil municipal une motion contraignante et proposant donc d'engager un processus, alors qu'il semblerait normal qu'il la mette à l'ordre du jour de sa commission, puis que l'on travaille au sein de

.../...

cette dernière. Ensuite, lorsque l'ensemble des commissaires et du Conseil municipal, par les procès-verbaux, auront eu connaissance du projet; à ce moment-là, il pourrait y avoir un engagement de la commune. On peut par ailleurs penser que cette approche aurait le soutien du Conseil administratif puisque cela va dans la direction actuellement suivie par la commune depuis un certain nombre d'années déjà.

Mme Garcia avoue, elle aussi, que le groupe Radical est un tout petit peu surpris que ceci soit présenté sous forme de motion. Cela devrait être traité dans la commission présidée par M. Karr. Personne ne pourra être contre le fait de labelliser la commune "Cité de l'énergie".

M. Karr explique que le sujet n'a pas été présenté directement en commission parce qu'il craignait que ceux-là mêmes qui viennent de s'exprimer lui disent que c'est une manière cavalière de le mettre à l'ordre du jour sans passer au préalable en Conseil municipal. Donc, il lui semblait que c'était plus simple de mettre cette question sur la table et ensuite que le Conseil municipal décide s'il souhaite l'envoyer dans sa commission. S'agissant de ce que vient de dire M. Locher, la campagne européenne Display est un des sous-ensembles du processus "Cité de l'énergie". L'association Cité de l'énergie promeut, sur mandat de l'Office Fédéral de l'Energie et du programme Suisse Energie, la campagne Display au niveau de la Confédération. Or, il constate une chose, la commune n'a pas beaucoup agi dans le cadre de la campagne Display.

M. Locher propose à M. Karr de retirer sa motion et de présenter ce programme dans le cadre de la commission qu'il préside.

M. Spinelli trouverait vraiment intéressant d'avoir l'aval officiel du Conseil municipal, vu que l'idée semble enthousiasmer la majeure partie de ses membres. Un vote aurait un aspect positif sur la démarche proposée.

M. Rivoire pense qu'une solution serait de ne pas présenter cela comme une motion, mais simplement demander si le Conseil municipal est d'accord que la commission Mobilités-nature-environnement mette ce point à l'ordre du jour d'une de ses séances. Cela éviterait bien des problèmes.

M. Fassbind pense que si l'on fait voter cette proposition, on va arriver à un vice de forme, parce que la proposition ne vise pas véritablement son renvoi en commission, mais plutôt à obtenir une décision du Conseil municipal d'engager un processus. Etant donné qu'on ne peut pas modifier un texte de motion et que l'on doit, soit l'accepter, soit le refuser, on ne pourra pas conduire de discussion en commission, vu que la décision aura déjà été prise ce soir.

Mme Martin-Achard va dans le même sens que M. Fassbind. Effectivement, M. Karr a tout de suite annoncé que cette motion pouvait être envoyée en commission. Donc, c'est contradictoire.

M. Karr recommande de lire le règlement du Conseil municipal pour connaître le traitement que ce dernier réserve aux motions.

.../...

La Présidente donne lecture de l'article 35 du règlement selon lequel la motion charge le Conseil administratif ou une commission d'une étude particulière [.....]. Le Conseil municipal se prononce à son sujet et par son approbation lui donne un caractère impératif auquel le Conseil administratif ou la commission va donner suite dans un délai maximum de 6 mois. Elle ne voit pas du tout le problème. C'est très simple : les commissaires acceptent la motion, la rejettent ou la retirent.

Mme Martin-Achard souligne que l'idée est de permettre aux commissaires d'étudier le processus "Cité de l'énergie" pour que la commission Mobilités-nature-environnement (de son point de vue, c'est celle-ci qui est la mieux qualifiée) puisse en prendre connaissance et ensuite décider en connaissance de cause.

M. Locher annonce que son groupe refusera cette motion avant qu'elle ne soit mise au vote.

M. Spinelli comprend que la motion charge une commission ou le Conseil administratif d'y répondre dans un délai de 6 mois. Donc, très franchement, il ne comprend pas du tout la position de M. Locher, alors qu'il a dit précédemment que le plus intéressant, ce serait de l'étudier en commission.

M. Locher observe que le Conseil municipal fonctionne avec un système de commissions qui permet d'étudier les dossiers et de "débrouiller" les choses afin de savoir de quoi on parle et si on va de l'avant ou pas. On ne connaît pas les tenants et aboutissants complets, ni de la Cité de l'énergie, ni de la documentation que le groupe Socialiste proposait tout à l'heure. Ce n'est pas le rôle du Conseil municipal, ce n'est pas de cette manière-ci que l'on peut travailler. Le groupe Libéral ne va pas entrer en matière sur ce sujet et demander au Conseil municipal d'aller de l'avant alors que l'on ne sait même pas de quoi il s'agit. On pouvait envoyer les documents à l'avance afin que chacun puisse se faire une idée. Alors, pourquoi ne pas faire les choses normalement : on a un président de commission qui est intéressé et qui connaît le sujet. Il a donc tout loisir de choisir de le mettre à l'ordre du jour de sa commission, avec en plus l'appui du Conseil administratif. Ainsi, les travaux du Conseil municipal se font correctement.

Mme Tiercy propose de retirer cette motion et de la travailler en commission.

M. Karr estime que l'on pêche par formalisme excessif : tout le monde sait comment traiter une motion.

- La motion est retirée.

M. Karr a une proposition individuelle à l'attention de M. Biedermann. On a parlé de modération de circulation. Il rappelle qu'il existait, il y a fort longtemps, une espèce de bosquet central sur le chemin Jules-Cougnard. La voie était divisée en deux, il y avait des arbres (chênes, acacias) et cette végétation a été enlevée. Il propose de se pencher sur cette requalification.

Mme Othenin-Girard souhaiterait remercier les jardiniers pour les magnifiques fleurs qui ont orné cet été les façades de la mairie, les giratoires, etc.

M. Reverdin en profite pour remercier l'administration de la commune en son ensemble pour l'impeccable gestion du festival Bim Bada Boum cet été. Tout s'est bien passé, le festival a été quelque chose d'extraordinaire. Certains ont mis beaucoup d'énergie et cela vaut la peine qu'on leur adresse des remerciements.

M. Karr félicite M. Walpen pour son grand courage. Tout à l'heure, il n'a pas hésité à prendre le risque de se mettre à dos deux de ses éminents collègues Libéraux en faisant de la propagande pour une votation cantonale sur la réduction d'impôts !

8) Naturalisations (huis clos)

La Présidente prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, présidente de la commission Naturalisations, laquelle présente quatre dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 16 oui et 3 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 16 oui et 3 abstentions.

Candidature 3 : Préavisée favorablement par 16 oui et 3 abstentions.

Candidature 4 : Préavisée favorablement par 16 oui et 3 abstentions.

Puis la Présidente lève la séance à 23h.35.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. GARCIA

La Présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK